

Arrêté provisoire concernant le site à réaménager SAR/TC118 dit « Carrelages Baix » à LOBBES

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Aménagement du site localisé le long de la voie ferrée en vue d'y développer une activité économique et d'y aménager le service communal des travaux. Le bien est actuellement occupé à titre précaire par la clinique de Lobbes pour du stockage de matériel médical.
<u>Localisation</u> :	rue de l'Abbaye
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'espace vert d'intérêt paysager

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	2 juin 2016
<u>Référence légale</u> :	Article 169 du CWATUP
<u>Portée de l'avis</u> :	projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager

AVIS

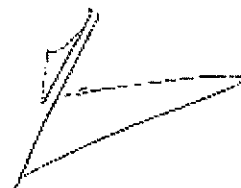
La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n°SAR/TC118 dit « Carrelage Baix » à LOBBES.

Au vu du mauvais état général du site et de sa localisation à proximité de la gare et du centre de Lobbes, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification.

Elle estime également que le périmètre est cohérent.

Vu l'implantation du site en zone d'espace vert d'intérêt paysager au plan de secteur, la Commission insiste sur l'intégration paysagère des affectations futures.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président